



RECONNAISSANCE DES SPECIFICITES DE LA DEA



Le 28 juillet 2022

Depuis janvier 2022, les représentants de l'UNSa Aérien SNMSAC ont repris les discussions avec la direction de la DEA sur des sujets cruciaux :

- Les rémunérations sous pesées,
- Les qualifications avion mal appréciées
- Les Bi-spécialités non reconnues (B1 - B2)
- L'absence d'évolution des parcours professionnels.

Depuis longtemps, l'expertise métiers des représentants du SNMSAC a permis d'argumenter les 4 points cités ; ce qui a notamment conduit la direction DEA à agir en faveur des jeunes embauchés. La conséquence immédiate est le focus fait sur la formation des nouveaux embauchés et l'allègement du parcours de l'examen de technicien afin d'éviter leur désertion vers d'autres MRO.

D'autres axes ont été développés par notre organisation syndicale pour avancer sur les points qui cristallisent le mécontentement et le ras le bol collectifs des mécaniciens avion.

La tension est palpable et nous comprenons l'objet de la colère.

Nos propositions sont actuellement sur la table de la direction, il ne lui reste qu'à les valider :

- Reconnaissance des QT avion et maintien des compétences pour une éligibilité APRS
- Prime de 150€ pour la 1^{ère} qualification, 100 € la 2^{ème} ainsi que la 3^{ème}
- Reconnaissance de la multi spécialité B1 - B2 pour toutes les personnes qui auront ou feront la démarche d'avoir la spécialité manquante, soit 1200 €.
- Appel ponctuel au volontariat des encadrements titulaires d'une APRS afin de soulager immédiatement les collègues d'une charge de travail en constante progression à l'exploitation (CMH, YC).

Concernant le flash actu en vue d'une future négociation sur le coût de la vie, nous revendiquons bien **une augmentation générale** et non pas une prime (PEPA) versée en mars qui n'a pas été attribuée à l'ensemble du personnel.

L'inflation est la même pour tous quel que soit le salaire.

Vos Représentants UNSa Aérien SNMSAC

Rejoindre l'UNSa Aérien SNMSAC

